



Information sur le débat parlementaire face à l'injustice de notre secteur professionnelle

Intervention Législative – Assemblée nationale – Jeudi 22 octobre 2009 – PLF 2010 : analyse des débats sur les amendements BNC – de 5 salariés

Synthèse des débats suite à la prise de notes en direct :

Charles de COURSON : coût de la mesure de 835 millions certes mais l'argument « pas soumis à la concurrence » ne tient pas. Il faut faire un effort.

Gilles CARREZ : vote contre. C'est un problème budgétaire. Même problème qu'il y a 10 ans au moment de la suppression des salaires dans la TP.

Abattement plus tardivement – après 1999 - de 10 à 8, puis 8 à 6% quand la situation budgétaire l'a permis.

Insiste sur le fait qu'il n'y a pas de perte car pas d'augmentation, en attente d'une amélioration dès que possible.

A conscience de la perte de l'espérance d'un gain.

Christine LAGARDE : même avis que le rapporteur général. Est d'accord par un rapprochement des régimes dès que possible.

Herve de CHARRETTE : n'est pas d'accord d'exclure une catégorie de contribuables. Demande l'adoption d'un des sous-amendements de Charles de COURSON pour faire un geste par cohérence intellectuelle.

Défend les professions libérales.

Arlette GROSSKOST : même positionnement que Hervé de CHARRETTE. Insiste sur le fait que les professions libérales créent des emplois.

Charles de COURSON retire tous ses sous-amendements sauf celui diminuant le 6% en 5% voire même à 5,4% pour un coût de 90 millions.

Le député socialiste ECKERT est contre ce sous-amendement car professions non délocalisables et peu créatrices d'emplois

Michel PIRON UMP est contre le sous-amendement car coûte cher

Jean-Pierre SOISSON demande au GVT de faire un effort mettant en avant que le déficit n'est pas à 80 millions près

→ sous-amendement non adopté